

Pourquoi les entreprises s'inquiètent de l'arrivée de la transparence salariale

Le Figaro revient sur la transposition, dans le droit français, en juin 2026, de la directive européenne. S'il s'agit de rendre plus lisible les rémunérations, cela n'aboutira en aucun cas à la révélation des fiches de paie des uns et des autres. « En revanche, cela offrira la possibilité de comprendre pourquoi on est payé à ce niveau et pas un autre », explique **Audrey Richard (ANDRH)** pour laquelle ce texte renforcera « la transparence par le droit à l'information avant l'embauche et le droit à l'information au cours de la relation de travail ». Depuis juin 2025, le ministère du Travail a mis en place une concertation avec les partenaires sociaux. Les remous gouvernementaux et l'adoption du budget 2026 aux forceps ont retardé les discussions, concède le ministère. Jean-Pierre Farandou a relancé le sujet le 15 janvier dernier en présentant aux syndicats et au patronat les premières orientations du gouvernement. « On essaiera de faire converger le dispositif avec espoir d'arriver à présenter les lois au Parlement avant l'été », planifiait fin janvier le ministre. Les chefs d'entreprise s'inquiètent d'une surtransposition du texte européen et d'une nouvelle usine à gaz administrative. Selon une enquête de l'ANDRH, 78 % avouent n'avoir rien entamé. Et pour celles qui l'ont fait, elles signalent un véritable risque de tensions sociales liées à la mise en œuvre de ces nouvelles règles, d'autant plus dans un contexte où les attentes sont fortes chez des salariés souffrant d'un sentiment de déclassement et de perte de pouvoir d'achat. Le ministère du Travail rappelle qu'une partie des obligations n'entreront en vigueur qu'en juin 2027, laissant le temps aux entreprises de digérer la nouvelle réglementation. (Le Figaro, p.21)